

**Le permis d'aménager de la 4ème tranche du lotissement "Les Pics" est accordé de manière tacite à la date du 23/08/2024.**

De : HARGITAI Helene SPREF ISSOIRE

À : Mairie de Saint-Genès-Champespe

Envoyé : vendredi 20 septembre 2024 10:13

Suite à votre appel et à la réunion qui s'est tenu en sous-préfecture en présence de la DDT, je peux vous confirmer que votre projet d'aménagement ne fera pas l'objet d'une procédure au titre du contrôle de légalité.

**Le permis d'aménager est donc accordé de manière tacite depuis le 23 août dernier,** aucun refus n'ayant été signé dans le délais règlementaire.

Hélène HARGITAI

Sous-préfète de l'arrondissement d'Issoire